Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215601196-20260629-2026_49-DE

République française

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Locoal-Mendon du 29 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Locoal-Mendon (Morbihan) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil.

Locoal-Mendon
Lokoal-Mendon

Présents : M. MAJOU Jean-Maurice, Mme GUYOMARD Élodie, Mme HONORÉ Fanny, M. LE GRAS Yann, Mme LE DELAIZIR Camille, M. TOULLIOU Romain, Mme AGNIEL Caroline, M. BÉVAN Brendan, Mme CONAN Sonia, Mme DAUBERT Émilie, M. GOURMAND Daniel, Mme GROUHEL Sandra, M. GUÉGAN Pascal, M. GUHUR Mickaël, Mme JEHANNO Karine, Mme KERVADEC Corinne, M. LE HEN Pierrick, M. MAGÈS Igor, Mme MILLAREC Nathalie, Mme TESSIER Christelle, M. TILLY Pierre-Louis, Mme BELLEC Karine, M. LE BARON Gilles, Mme LE LIBOUX Anne-Catherine, M. SÉVILLER Erwan, M. HUMPHRY Laurent.
Excusé : M. BOUBÉE Pierre-Xavier (procuration à Mme Élodie GUYOMARD)

Date de convocation

22/06/2026

Nombre de conseillers en exercice : 27 **Présents** : 26 **Procuration** : 1 **Votants** : 27

Délibération n°2026-49	**Mise à disposition d'hébergements pour les renforts d'effectifs de la Gendarmerie – Saison estivale 2026**

Pour permettre l'accueil de renfort pour la brigade de gendarmerie de la circonscription de Port-Louis pendant la saison estivale 2026 et, en l'absence de locaux disponibles susceptibles d'être prêtés par les communes concernées, il est proposé aux douze communes de la circonscription de mettre à disposition des résidences mobiles et de mutualiser les dépenses y afférentes.

Pour la saison estivale 2026, 8 résidences mobiles seront mises à disposition de la brigade de gendarmerie du 1er juillet au 31 août 2026 :

- 5 résidences mobiles dans le parc de Kerdurand de Riantec,
- 3 résidences mobiles dans le camping municipal d'Etel.

Le budget prévisionnel pour la saison 2026 s'établit comme suit :

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215601196-20260629-2026_49-DE

DEPENSES	Montant TTC	RECETTES	Montant
Locations des mobiles -homes	30 240,00 €	Participations des 12 communes	53 840,00 €
Installation et raccordement des mobiles - homes	6 900,00 €		
Location camping d'Etel	13 000,00 €		
Travaux en régie	2 500,00 €		
Bouteilles gaz et matériels divers	700,00 €		
Consommation eau potable /assainissement / électricité	500,00 €		
TOTAL	**53 840,00 €**		**53 840,00 €**

Les communes signataires de la convention de mise à disposition s'engagent à verser à la commune de Riantec une contribution financière qui comprend toutes les charges de location et de viabilisation des installations (eau, chauffage et électricité) ainsi que les consommations de fluides réparties au prorata du nombre d'habitants, selon la population DGF au 1er janvier 2026.

A titre indicatif, le montant de la participation prévisionnelle de Locoal-Mendon (population DGF au 01/01/2025 de 3 868 habitants) pour la saison estivale 2026 s'élèverait à **4 390.28€** (4 305.34€ en 2025), dans l'attente de la communication de la population DGF au 01/01/2026.

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention de mise à disposition d'hébergements annexée à la présente note de synthèse ;

- **DE VALIDER** le versement de la participation de la Commune de Locoal-Mendon au prorata de la population DGF au 01/01/2026.

La Secrétaire de séance,

Karine JEHANNO

Le Maire,

Jean-Maurice MAJOU

MAIRIE DE LOCOAL-MENDON 56550 (Morbihan)

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication / notification.